

Document d'orientation du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles Présenté par la CGT Lorraine

C'est dans un contexte particulièrement grave sur le plan économique et social que s'ouvrent les procédures d'élaboration du **Contrat de Plan Régional de développement des Formations Professionnelles en Lorraine**.

La situation économique, sociale et environnementale présentée par le Conseil Economique, Social et Environnemental de la Région Lorraine et les informations fournies par l'INSEE et par l'OREFQ attestent d'une aggravation de la situation de l'emploi. Les emplois industriels perdus se comptent par dizaines de milliers et il n'y a pas un seul jour sans que la presse annonce des suppressions d'emplois ou des difficultés dans les entreprises lorraines.

Le chômage des jeunes de moins de vingt cinq ans reste en Lorraine à un niveau insupportable dans une société qui n'est plus en mesure d'assurer l'avenir de ses enfants. Dans des quartiers populaires et des bassins d'emplois plus durement touchés que d'autres, le chômage des jeunes dépasse les 40% de jeunes en mesure d'occuper un emploi !

Aujourd'hui, nous assistons à une augmentation sans précédent du chômage de longue durée et à une aggravation de la situation des salariés privés d'emplois de plus de cinquante ans. « Pôle Emploi » né de la fusion de l'ANPE et des ASSEDIC n'arrive pas à remplir ses missions devant l'ampleur de la crise structurelle qui s'installe durablement dans notre région. La seule logique financière et économique fondée sur le profit immédiat et des rentabilités à court terme, décidés dans des lieux de plus en plus éloignés des centres de production et de distribution, creusent de plus en plus le fossé entre les très hauts revenus et les bas salaires. Cette situation est dénoncée par notre organisation qui poursuit son action en faveur de la solidarité fondée sur la justice sociale.

Avant même que soit présenté le projet de Contrat de Plan Régional de la Formation Professionnelle, l'Etat qui doit en être l'acteur avec la Région, annonce la suppression de plus de 800 emplois pour l'Académie de Nancy Metz dans tous les secteurs de la formation initiale ! Des formations sous statut initial seront abandonnées, des établissements supprimés et des capacités d'accueil réduites. Cette décision met plus encore notre Région en péril alors qu'elle devrait être soutenue par l'Etat compte tenu des problèmes auxquels elle est confrontée.

C'est face à cette situation que la CGT Lorraine s'exprime pour apporter sa contribution au CPRDF qui devrait fixer des objectifs et donner les moyens pour relever les défis de la Lorraine approuvés par le Conseil Economique Social Environnemental de la Lorraine. En reprenant la formulation du document adopté par le CESER de Lorraine¹ la CGT propose de l'approfondir en fixant des orientations pouvant contribuer à l'élaboration du Contrat de Plan Régional de la Formation Professionnelle.

¹ SITUATION ECONOMIQUE SOCIALE ENVIRONNEMENTALE DE LA LORRAINE 2009 2010 : derrière le choc de la crise : les défis de la Lorraine. Séance plénière du 6 octobre 2010 - Document disponible au CESER DE Lorraine Hôtel de Région, place Gabriel Hocquard 57000 METZ

1- « Prendre conscience de la gravité de la situation.

Dans la situation dans laquelle se trouve notre région on ne peut se contenter d'être modeste et plus encore médiocre. Les réponses à apporter doivent être puissantes et à la hauteur de l'enjeu. Cela va bien au-delà du service immédiat rendu à la population. »

Cette première condition fixée, partagée par la CGT Lorraine, doit être au cœur de la mise en œuvre du projet construit pour la formation professionnelle, initiale et continue, des Lorrains. Il est indispensable qu'un véritable diagnostic de la situation de la formation professionnelle soit posé afin de trouver des réponses adaptées aux problèmes majeurs de la formation professionnelle :

- **La trop importante sous qualification des salariés et des jeunes en Lorraine.**

Le rapport du CESER présente par bassin d'emploi « l'indice de qualification » (rapport entre les diplômés du supérieur et les non diplômés – France 58 -). *En observant ces chiffres pour les 17 bassins d'emplois on constate que la « moyenne Lorraine » s'établit à l'indice 34 ! Avec de fortes disparités entre bassins : si l'on considère les agglomérations chefs lieux des 4 départements on atteint le chiffre de 46 et hors de ces 4 bassins la moyenne tombe à 33, alors que les deux villes de Metz et Nancy ont une moyenne de 78 !* Ces indicateurs ne font que confirmer un problème connu depuis longtemps. Malgré cela la formation professionnelle a été banalisée pour faire face à la montée du chômage devenant une sorte d'outil d'adaptation conjoncturel aux crises successives que la Région continue de traverser. Un véritable état des lieux des qualifications professionnelles doit être dressé en faisant appel aux moyens dont la Région et l'Etat disposent pour le réaliser. Cette observation doit être permanente et partagée au-delà de la seule publication de la « carte des formations » qui ne prend pas en compte les niveaux d'emplois des salariés et les résultats obtenus dans le cadre de la formation continue.

- **L'inquiétante permanence du manque de formation des ouvriers et des plus bas niveaux de qualification des salariés dans les entreprises et des jeunes à la recherche d'un premier emploi.**

Cette situation n'est pas spécifique à la région mais pèse d'un poids plus lourd en raison de sa structure industrielle passée et actuelle. La totalité des rapports publiés par tous les organismes publics ou privés confirment cette disparité entre cadres, techniciens et ouvriers. Il est trop facile d'incriminer le manque de motivation ou de volonté de la part des salariés. Le droit à la formation a fait l'objet d'un accord national qui devrait créer une dynamique de la formation qualifiante dans les entreprises. Même s'il concerne en premier lieu les organisations signataires de l'accord, il convient de l'intégrer dans l'état des lieux des formations en permettant aux salariés de valider leurs acquis professionnels et en donnant aux jeunes à la recherche d'un premier emploi, une qualification reconnue qui soit prise en compte dès leur entrée dans le monde du travail. En plus des disparités liées aux fonctions et aux postes occupés, en rapport avec ce qui est exposé précédemment, il existe une véritable disparité territoriale en matière d'accès et de participation à la formation qualifiante. Si l'on cumule à la fois un faible statut social dû au manque de qualification et que l'on habite un territoire éloigné des bassins métropolitains, il est évident que l'on s'approche des sphères de l'exclusion sociale et professionnelle donc de la pauvreté.

- **La marchandisation de l'offre de formation :**

Les collectivités et les entreprises « achètent » de la formation que leur « vendent » des organismes privés ou publics qui sont de plus en plus précarisés dont les personnels n'ont plus aucune sécurité dans leur emploi. La proposition annoncée d'un « **service public de la**

formation professionnelle » tout comme d'un « **service public de l'orientation** » suppose une autre logique que celle du « **marché** ». Elle nécessite également la mise en œuvre de moyens à la hauteur des enjeux. Un bilan économique de la formation est nécessaire et il ne doit pas être seulement quantitatif sur les coûts et les financements des temps de formation. Il doit prendre en compte également toutes les dimensions de la formation pour la personne qui se forme (déplacements-nourriture-investissement matériel et immatériel), celles des organismes de formation qui doivent investir pour mettre à disposition les outils techniques et pédagogiques pour une formation de qualité, garantir les qualifications par la formation de ses formateurs et offrir de bonnes conditions de travail pour ceux qui se forment comme pour ceux qui forment. Le service public est un principe qui garantit à chacun d'être sur un pied d'égalité en assurant des conditions d'informations, d'accès, de gratuité. Il entraîne un engagement de la personne en formation, que ce soit en formation initiale ou continue. Cela concerne évidemment l'Etat et la Région agissant au nom de l'intérêt général dans le cadre des ressources publiques qu'ils redistribuent sous la forme d'activités de formation. Une analyse sur ce qu'est aujourd'hui « l'appareil » de formation en Lorraine est indispensable pour définir les secteurs prioritaires à renforcer et pour assurer les meilleures orientations possibles.

2- « Une meilleure mise en réseau des acteurs et des chefs de file davantage identifiés »

Cette seconde condition énoncée par le CESER de Lorraine et qui visait particulièrement l'économie peut parfaitement se décliner en propositions pour la formation professionnelle. L'impression qui domine en matière de formation est sa complexité, une certaine opacité et un opportunisme qui flottent sur les vagues au gré des dé-(re)-structurations imposées par une économie tributaire de choix financiers par des groupes qui visent une rentabilité à deux chiffres. Obligées de faire face à la crise de l'emploi, les collectivités territoriales accordent des aides substantielles pour la formation des futurs salariés, la création d'infrastructures et des aides multiples pour assurer l'implantation de nouvelles activités économiques, commerciales, de loisirs et culturelles. La formation est ainsi directement intégrée à l'action économique sans que, pour autant, les organisations syndicales, qui sont des acteurs de l'économie, soient consultées sur ces choix.

- **Le pilotage de la formation professionnelle**

Il peut y avoir de multiples postes de commandes suivant qu'il s'agisse de formations en entreprise, d'apprentissage, de formations initiales ou continues, de formations conduites directement par le Conseil Régional de Lorraine.

La question réside dans la définition des objectifs et la mise en œuvre des moyens pour les atteindre. Le Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CCREFP) devrait être l'instance principale de ce pilotage même si chaque domaine précis de la formation doit avoir son instance de régulation et de consultation. La question reste toujours celle des moyens et du temps à consacrer à ce travail indispensable à une bonne prise en compte des questions de formation. La démocratie sociale a un prix et ce n'est pas en comptant sur la seule bonne volonté et le bénévolat que l'on parviendra à coordonner et développer en Lorraine la formation professionnelle.

- **Les lieux de concertations et de décisions concernant la formation**

Ils souffrent d'un manque de lisibilité, se trouvent en concurrence et peuvent s'ignorer en poursuivant chacun sa propre logique d'organisation et de développement. Il suffit pour cela de constater que la notion de « territoire » est multiple : les **17 bassins d'emplois** de la

DIRECCTE, les **13 bassins d'Education et de Formation** du Rectorat, les **10 Territoires d'Action Régionale** du Conseil Régional forment des espaces ayant chacun sa structuration avec des comités, des projets qui ne sont pas nécessairement concertés. La démarche qui valide les « pôles de compétences » avec celle des « lycées des métiers » ne recouvre pas nécessairement un découpage territorial mais plutôt une logique de « branches » ou de « filières » professionnelles. Cet ensemble complexe doit partager une volonté commune et intégrer l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle. Si le « territoire » peut s'avérer être un lieu pertinent pour être en proximité avec les publics et les acteurs de la formation professionnelle, il faut lui donner les moyens de fonctionner en définissant clairement ses objectifs et son niveau de responsabilité, en assurant, en temps et en ressources, les conditions de son fonctionnement, en impliquant les représentants locaux de la vie sociale, économique, culturelle et politique.

- **Une démarche d'information et de concertation permanente** qui implique les personnes en formation et qui va vers les publics les plus éloignés de la formation professionnelle continue. Elle doit être conduite et entreprise au-delà de la seule communication. L'insertion sociale et professionnelle, la lutte contre l'illettrisme et les discriminations de toutes formes doivent être au cœur d'une volonté politique de développement des formations. Les personnes en formation peuvent devenir les promoteurs du développement de la formation, à condition qu'elles soient elles-mêmes, comme leurs représentants, des acteurs reconnus de leur promotion par la formation. La formation doit aboutir à une validation certifiée (diplôme, titre professionnel, CQP...) et à une reconnaissance dans l'emploi. Cette condition implique que la formation tout au long de la vie s'inscrive dans un parcours professionnel qui intègre le statut du salarié avec ses droits sociaux et professionnels. Cette « sécurité » est indispensable au développement de la formation professionnelle dans tous les dispositifs et les emplois visant à relever le niveau des qualifications et des compétences. Cet engagement est lié au pilotage des politiques de formation devant donner toute leur place aux organisations syndicales d'instaurer une évaluation permanente des objectifs, des moyens et du fonctionnement de la formation professionnelle.

3- « La conjugaison de l'action immédiate énergique et de la patience.

Ne nous masquons pas les réalités : la Lorraine ne redressera la situation et ne se construira un nouvel avenir qu'en engageant, dès maintenant, une action résolue nécessairement inscrite dans la durée ».

Cette troisième et dernière condition énoncée par le CESER pour relever les défis auxquels notre Région est confrontée, sert également de conclusion à cette contribution présentée par la CGT pour le CPRDF.

- La seule logique d'une adéquation « introuvable² » entre l'emploi et la formation ne peut être l'unique objectif d'un projet régional de formation continue en Lorraine. L'emploi est essentiel pour assurer l'avenir de ceux qui vivent en Région et il est indispensable d'obtenir les qualifications et les compétences nécessaires au développement économique. **L'enjeu réel pour notre région est celui des qualifications du plus haut niveau universitaire au premier niveau des savoirs validés des professions.** La Lorraine, compte tenu de son histoire, mais aussi de sa position géographique et des mutations économiques auxquelles elle est confrontée, doit **s'engager résolument vers une compétence identifiée de formation professionnelle.** Celle-ci doit s'étendre à l'espace de la Grande Région et aux

² L'introuvable relation emploi /formation - sous la direction de Lucie Tanguy - la documentation française

coopérations interrégionales. Elle doit s'ouvrir aux domaines technologiques et de services liés aux nouveaux enjeux industriels, à l'environnement, aux transports, à la logistique et aux matériaux de demain. Les services aux personnes comme les services aux entreprises forment le complément indispensable au bien faire et au bien être d'une Région reconnue pour ses « compétences formatrices ».

- Cela ne peut se concevoir et se réaliser que dans un projet structuré fait pour durer en garantissant à ceux qui le font vivre les moyens pour le réaliser. La formation n'est pas une action conjoncturelle d'adaptation aux situations économiques. Elle doit permettre d'obtenir une qualification reconnue à celle ou celui qui s'est formé et qui s'engage dans un processus de formation tout au long de sa vie. La formation contient une valeur collective et sociale qui permet de faire face aux mutations pouvant concerner des secteurs entiers de l'économie et des transformations dans nos modes de vie, localement et globalement. Elle est aussi un atout pour lutter efficacement contre toutes les formes d'exclusions et de discriminations en faisant des personnes en formation les acteurs de leur projet social et professionnel.

CGT LORRAINE
Le 17 janvier 2011